

Pour les amoureux des chiffres, la publication du budget est un délice sans nom. Cette poésie demande à être dévoilée et nous aimerions en ses lignes vous donner des explications.

Les dépenses classiques inchangées vous sont épargnées, mais consultables par tou.te.s à la mairie.

Par importance des projets, nous détaillons ;

1. les travaux de l'église

Initialement prévus pour 180000 euros, les travaux du clocher nécessitent la mise aux normes de l'ensemble du bâtiment. L'accès handicapé, l'électricité, la sécurisation de la chaudière font exploser le coût le portant à 344 000 euros. L'église est un bien « précieux »

Nous avons déjà une subvention région de 100000 euros inscrite dans le budget, Par contre la probable subvention DSIL de 100000 euros n'y figure pas tant que nous n'en avons pas confirmation.

2. Transformation de la cure en espace pour l'association « automne ensoleillé »

De même, l'estimation initiale de 75000 euros n'a pas pris en compte les normes d'accessibilité de plus en plus drastiques. Nous ne pouvons remettre les travaux aux bénévoles, tant les exigences en terme de sécurité sont strictes, pouvant conduire à un refus administratif désolant. Le delta sera d'environ 65000 euros par rapport au coût estimé initialement.

3. Le nouveau cimetière

Le rocher ardéchois a résisté aux premières pelleteuses. D'autres ont dû venir en renfort. Le coût sera en définitif de 120000 euros.

4. La salle commune de l'APATH.

Comme nous l'avons expliqué dans le bulletin, pour sauvegarder le travail de l'APATH auprès des personnes handicapées, et nous éviter de régler l'emprunt de cette association pour ses constructions sur Vanosc, nous allons reprendre la salle commune pour 69000 euros, et sans doute ne pas payer les indemnités de caution d'emprunt dans le cadre du rachat des appartements par Ardèche Habitat

5. Le café associatif grâce aux subventions européennes et départementales impacte peu le budget communal . Le delta est de 20 000 euros.

6. L'adressage numérique, s'il a vu aussi son coût augmenter, va bénéficier de subventions couvrant près de 80 pour cent des dépenses.

7. La relance numérique a été proposée aux deux écoles et sont prises en charges à 70 pour cent par l'État. Cela permettra une modernisation d'une partie du matériel informatique des deux écoles.

8. L'appartement au dessus de la poste est quasi entièrement subventionné.

Pour faire face à tout cela, il y avait, à notre avis , trois solutions ;

La première : **reporter certains travaux**

Si cela est tentant, certaines subventions sont conditionnées par la date de début impératif de ces travaux et de la sécurisation des bâtiments anciens (cure, café associatif, église). De plus, cela permet la valorisation de bâtiments appartenant déjà à la commune.

La seconde : **augmenter les taxes communales**

Facile politiquement à faire en début de mandat, nous trouvons que le moment difficile que nous traversons n'est pas propice et nous ne modifions pas les taux.

La troisième est c'est celle que nous avons prise : **recourir à l'emprunt**

En effet, nous avons décidé de faire un emprunt de 170000 euros pour permettre de finaliser puis réaliser l'ensemble des projets évoqués (100000 pour l'église, 70000 pour la cure). Nous bénéficions de deux

facilitateurs : l'arrêt de deux emprunts de la commune et le taux très bas actuel. 0.77 est le taux sur 20 ans, soit un coût total du crédit de 8500 euros pour un emprunt de 100000 euros.

Donc pas d'augmentation des dépenses actuelles, endettement identique, aucune coupe budgétaire (ex :entretien des routes....)

En espérant que notre décision fera consensus à Vanosc

Évidemment, les documents concernant ces travaux sont consultables à la mairie. Nous espérons rapidement la mise en place d' un Cloud, qui vous permettra cette consultation dans votre fauteuil.

Merci de votre lecture et de vos remarques dans le sens du bien commun